

Procès-verbal

Séance du 7 Mars 2022

L' an 2022, le 7 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Madame Lisiane MOREAU, Maire de Péault (Vendée).

PRÉSENTS : Mme Lisiane Moreau, MM Laurent Menanteau, Thibaud Renaudeau, Anthony Poiraud, Marc-Henri Le Vaillant, Jean-Philippe Thiré, Michel Papin, Philippe Lhermitte, Mme Mireille Baré, MM Freddy Lièvre et Rodolphe Arneaud.

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : COLAS Grégory à Mme MOREAU Lisiane, VOISIN Nicolas à M. LIEVRE Freddy

Absent(s) : Mme BLONDEL Aude, M. ORGERIT Freddy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 03/03/2022

Date d'affichage : 03/03/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. THIRE Jean-Philippe

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 24 février 2022 et n'émet aucune observation.

Délibération n°2022_08: COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 du budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et

celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le Compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2022_09: COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION 2021 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FRENES

Mme le Maire rappelle que par délibération du 20 octobre 2020 le conseil municipal a clôturé le budget annexe lotissement les Frênes et transférer le dernier terrain sur le budget principal.

Le dernier terrain ayant été vendu en 2021, toutes les opérations liées au lotissement sont définitivement closes.

Mme le Maire présente le compte de gestion de dissolution de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve ledit compte de gestion de dissolution du budget annexe Lotissement les Frênes et autorise Mme le Maire a signé tous documents relatifs.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2022_10: COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Anthony Poiraud arrive en cours de séance

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Laurent Menanteau, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2021 du budget principal dressé par Mme Lisiane Moreau, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		192 779,49 €	65 417,73 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	333 501,57 €	408 757,51 €	77 956,07 €	159 710,97 €
Totaux	333 501,57 €	601 537,00 €	143 373,80 €	159 710,97 €
Résultats de clôture		268 035,43 €	16 337,17 €	
Restes à réaliser			401 040,00 €	49 046,68 €
Résultats définitifs		268 035,43 €	335 656,15 €	

Mme le Maire se retirant de l'assemblée et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2022_11: PROGRAMME VOIRIE 2022

La commission voirie a établi une proposition du programme de rénovation de la voirie pour l'année, en fonction de l'estimatif remis par le Bureau d'Etudes SAET en juillet 2021.

Elle propose de retenir :

1 - La réfection des trottoirs rue principale (de la rue des Écoles au carrefour de la « Vergne ») :

Ces travaux consistent en le retrait du revêtement existant, reprofilage, revêtement en enrobés à chaud, joints à émulsion, réfection des bas de murs

Estimatif H.T 12 000 €

2 - La réfection hors agglo rue de la châtelaine : du panneau en sortie de bourg jusqu'au croisement vers la rue du Sablon

Estimatif H.T 32 460 €

3 - Reprise des parties dégradées rue du Coteau Gourdon : sortie du Coteau vers Lavaud et près de la rue du Pré clos

Estimatif à venir

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide le programme voirie 2022 présenté et autorise la consultation d'entreprises sous la forme de la procédure adaptée conformément au Code de la Commande publique.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2022_12: REDUCTION DU TEMPS D'ALLUMAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Sydev propose de réduire les temps d'allumage de l'éclairage public compte-tenu des augmentations du coût de l'électricité d'environ de 44 %.

Mme le Maire rappelle que cette prestation est normalement payante (coût de 100 euros/armoie) mais qu'exceptionnellement en raison de cette hausse des prix, elle est proposée à titre gratuit.

Horaires actuels de l'éclairage public : extinction à 23 h, allumage à 6 h.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de réduire le temps d'allumage de l'éclairage public comme suit:

- *extinction de l'éclairage public à 21h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanche*
- *extinction de l'éclairage public à 23h00 les vendredis, samedi*

- *allumage de l'éclairage public à 6h15 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredi*
- *allumage de l'éclairage public à 7h00 les samedis et dimanches.*

Une simulation avec extinction de 21h30 à 6h15 tous les jours indique une économie de 2062 euros/an et un gain de 12 060 kWh.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES

-Renonciation à acquérir les parcelles C 839-958-959

- Rappel élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022

- Soutien à l'Ukraine : un appel à solidarité a été lancé. Sur le territoire, l'association les Amis de la Solidarité à Luçon se charge de la collecte. Les dons seront déposés directement au local de l'association à Luçon (39 rue des Moutiers) ou un dépôt en mairie sera possible (il conviendra de redéposer les dons en mairie à Luçon).

Anthony Poiraud propose d'afficher le drapeau ukrainien en soutien. L'ensemble du conseil municipal y est favorable.

- Registre PLUi : Depuis décembre 2021, la Communauté de communes a lancé l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme intercommunal pour l'ensemble des communes du territoire. Tout au long du projet, chaque citoyen peut exprimer ses observations et suggestions dans les cahiers de concertation disponibles en mairie et au siège de la Communauté de Communes, ou par courriel à : pluiccsvl@sudvendeelittoral.fr

- Avis favorable au titre du Natura 2000 de la DDTM pour la campagne d'abattage de peupliers avec replantation

Une commission voirie sera programmée à la fin de l'abattage

Séance levée à: 22:15

En mairie, le 10/03/2022
Le Maire
Lisiane MOREAU